



Déclaration d'EFA-CGC au CA du CNPF du 27 novembre 2019
Vote du budget.

Les diminutions successives des moyens du CNPF se sont traduites par la perte de plus de 10% des effectifs statutaires de l'établissement ces cinq dernières années : les risques d'une dégradation irréversible des services essentiels que nous rendons à la forêt privée et à ses propriétaires sont bien réels, et aggravés par les risques de démotivation des agents pourtant passionnés par leur métier. Le budget tel que présenté maintient, par rapport à 2019, la capacité d'action du CNPF en 2020, mais au risque d'une dégradation forte et brutale en 2021. En effet, il n'y aura alors plus aucune marge de manœuvre, toute la trésorerie déjà fortement ponctionnée en 2015 aura été consommée.

Nous sommes pourtant les garants de la gestion durable des forêts privées. Cette garantie est aujourd'hui indispensable pour la commercialisation des bois produits en France. Ce système, simple, souple et peu coûteux est adapté à la configuration des forêts privées et est un atout certainement sous-estimé pour la compétitivité de la filière forêt-bois. Nous ne voyons pas quel autre établissement que le CNPF pourrait assurer cette mission en évitant avec impartialité toute dérive vers une sur industrialisation de l'exploitation forestière ou à l'opposé une sur protection idéologique des écosystèmes forestiers ? Ces deux risques sont bien présents !

Nous assumons aussi la mission de formation et d'information des propriétaires forestiers sylviculteurs. Les effets perceptibles et dramatiques du changement climatique, tels qu'ils se manifestent depuis deux ans dans le nord-est de la France nous confortent dans la conviction que cette mission est incontournable pour que les objectifs d'adaptation aux changements climatiques et de contribution des forêts à l'atténuation de ce phénomène puissent se traduire concrètement dans les trois-quarts de la forêt française. Le CNPF, malgré ses moyens réduits, a pleinement investi ce sujet, en partenariat avec les autres acteurs forestiers ou de la recherche. Là encore, nous ne voyons pas quel autre établissement pourrait s'investir sans contrainte commerciale dans la recherche et surtout la diffusion de solutions innovantes pour accompagner nos forêts face à la menace grandissante des effets du changement climatique

Nous sommes forestiers, la logique et la cohérence de la planification font partie de nos gènes. Quelle logique y a-t-il à diminuer encore les ressources d'un établissement qui a su démontrer sa capacité à s'adapter presque au-delà du raisonnable tout en maintenant un service de qualité reconnu par les professionnels de la filière qui nous soutiennent ? Quelle cohérence de l'action publique qui sacrifie les moyens au point de ne plus pouvoir répondre aux besoins qu'elle a elle-même définis dans ses documents cadre (PNFB, Stratégie Bas-Carbone...) ? Les salariés du CNPF sont en recherche de logique et de cohérence qu'ils ne trouvent plus dans la politique forestière actuelle : les besoins de services autour de la forêt sont de plus en plus nombreux et importants, les attentes de la société sont de plus en plus fortes, l'impérieuse nécessité de renouveler des forêts qui souffrent davantage chaque jour des effets du changement climatique interpelle jusqu'aux médias habituellement si distants de nos préoccupations.

Et pourtant, on nous demande de voter un budget intégrant une baisse de la subvention pour charge de service public d'1 M€ tout rond : cela répond bien à une logique de gestion des moyens qui n'est pas du tout cohérente avec la logique des attentes du gouvernement vis-à-vis de la forêt privée, des besoins des propriétaires et des quelques 450 agents du CNPF en recherche de sens ... EFA-CGC ne peut donc pas voter en faveur d'un tel budget. Par notre abstention nous dénonçons une dégradation continue et dangereuse des moyens pour la forêt privée, et nous nous déclarons prêt à travailler pour la définition d'une stratégie forestière nationale à mettre en œuvre dès 2021.